



**ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
RUE DES FONTAINES**

ARRÊTÉ N° 2025_050

Le Maire de la Commune de VOUGY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 à L2212-2, L2213-1 à L2213-6,

VU le Code de la route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-2, R.411-5, R.411-8, R.411-18, R.411-25 à 411-28,

VU la demande formulée le 01 septembre 2025 par l'entreprise AXECOM sise 2 rue de Berzin 59273 FRETIN, représentée par Mr Wabant Didier,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation de la rue des Fontaines,

A R R Ê T E

Article 1 : l'entreprise AXECOM est autorisée à effectuer des travaux de passage de câble fibre optique.

Article 2 : **le 15 septembre 2025** la circulation de la rue des Fontaines sera réglementée par alternat manuel aux abords du chantier.

Article 3 : la signalisation nécessaire conforme aux dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, sera mise en place et entretenue par l'entreprise AXECOM.

Article 4 : le présent arrêté sera publié et affiché, conformément à la réglementation en vigueur, à chaque extrémité du chantier par l'entreprise AXECOM.

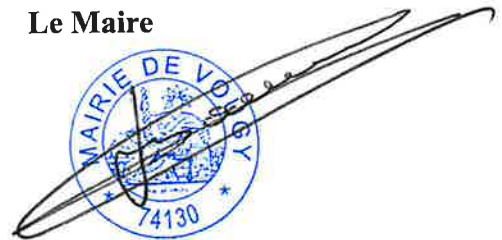
Article 5 : les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place, par et sous la responsabilité de l'entreprise AXECOM de la signalisation provisoire réglementaire. Les infractions seront constatées par des procès-verbaux, conformément à la loi.

Article 6 : Monsieur le Maire de Vougy , Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Marignier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Entreprise AXECOM
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Faucigny Glières
- Madame la Cheffe de la Police Intercommunale
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marignier
- Les Centres de secours de Bonneville et Marnaz
- Proxim'iti (service de transport)

Fait à Vougy, le 05/09/2025

Le Maire

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE VOUGY' with the number '74130' at the bottom. A large, dark, handwritten signature is written over the stamp, extending from the left and curving upwards to the right.

Yves MASSAROTTI